



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier à quatorze heures trente, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de Monein, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 11/01/23 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Collège élu : Monsieur Gérard DUCOS, Monsieur Regis CASSAROME, Monsieur Christian LOMBART

Collège représentants professionnels : Monsieur Didier CORRE, Madame Rebecca JACKSON, Madame Delphine CHERITI, Madame Gisèle BORDENAVE, Monsieur Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés :

Monsieur Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Madame Céline LEMBEZAT, Monsieur Jean-Pierre DOMINGUEZ

Membres participants à la réunion : 08

Soit nombre de suffrages exprimés : 08

Objet : DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conformément au décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 portant diverses mesures de simplification et d'adaptation dans le secteur du tourisme et notamment son article 1 - 16°,

Conformément aux articles L. 2221-5 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur :

- les Orientations Budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés
ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour étayer le Débat des Orientations Budgétaires, il a été adressé aux membres du comité de direction la présentation de l'impact budgétaire dans la globalité pour l'année 2023 et pour mémoire budget 2022 sans et avec Décisions Modificatives.

Le président a présenté et animé le rapport des orientations budgétaires de l'exercice 2023 auprès du comité de direction. Ce rapport a fait apparaître les éléments suivants :

→Le contexte :

L'office de tourisme Cœur de Béarn existe depuis 2007. Il a suivi les différentes évolutions géographiques de sa collectivité la Communauté de Communes de Lacq-Orthez. Il est constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial.

→Les principales priorités pour l'année 2023 portent sur les points suivants :

- Les dépenses de fonctionnement maîtrisées tout en gardant les contraintes du service public et toutes les missions existantes,
- La promotion/communication touristique de la destination maintenue
- L'accompagnement aux acteurs du tourisme via l'animation de rencontres par typologie d'acteurs afin d'aboutir à un plan d'actions partagé.

→**Les ressources humaines** : ce sont l'élément fondateur du budget de l'office de tourisme afin de mener les actions nécessaires au développement du territoire. A l'accueil en situation de conseil en séjour : devront connaître les plans d'actions partagés avec les filières.

Ces ressources humaines contribuent fortement par leur action :

- A créer, mais aussi à faire la promotion des offres touristiques (nouvelles et historiques)
- A développer l'image touristique du territoire, tout en concourant à l'augmentation des ventes associées.

Au 1^{er} janvier 2023, la structure des effectifs passe de 8,93 ETP à 8 ETP comme suit :

- 8 CDI
- 7 femmes, 1 homme.

Les contrats spéciaux (apprentissage, service civique, stages) ne comptent pas dans l'effectif.

La convention collective des organismes de tourisme s'applique à tous les contrats sauf celui du directeur.

→**Recettes d'investissement** : elles correspondent à l'amortissement des dépenses des années précédentes

→**Dépenses d'investissement** : elles correspondent à des renouvellements en matériel informatique, logiciel...

→**Dettes** : L'office de tourisme n'a pas de dette.

→**Budget annexe** : L'office de tourisme n'a pas de budget annexe.

A l'occasion de ce rapport, les membres du comité de direction ont étudié :

- La proposition de plan d'actions général axe par axe au regard des missions et de la commande publique,
- Le budget prévisionnel dans sa généralité pour 2023 comme Débat des Orientations Budgétaires.

Son rapport a donné lieu à un débat en comité de direction.

Débats et propos tenus en séance :

- Concernant la thématique 1 : Mr Corre s'est interrogé sur la bonne date pour réaliser la rencontre annuelle des acteurs, considérant, selon lui, que le printemps est plus favorable à cela. Sur ce point, Mme Chériti a précisé qu'il est important, qu'à un moment au moins de l'année, les élus soient associés à une rencontre pour parler de tourisme et de son poids économique localement. Mr Ducos s'est interrogé sur cette animation et le président a estimé que cela participe à une certaine motivation locale.
- Concernant la thématique 3 : le président souhaite que tout le monde n'attende pas tout de l'office de tourisme, notamment chez les vigneronnes, filière qu'il connaît bien ; pour cela il veut discuter avec eux en réunion et en a appelé à Gisèle Bordenave comme représentante de filière. Celle-ci a considéré qu'il faut poursuivre un bon maillage entre les acteurs, elle a proposé que soit réalisé un sondage/doodle aux vigneronnes pour voir la date qui peut rassembler le plus grand nombre. Les projets de nouveaux produits (balades diatoire, soirées béarnaises comme les balades vigneronnes) doivent se faire u=en bon partenariat entre les acteurs.
- Concernant la thématique 4 : Mr Corre a demandé si l'accueil d'influenceurs est prévu. Ceci peut être envisagé mais sur le budget 2023 il n'est pas certain que l'Ot pourra financer les coûts d'accueils associés ; Mr Corre a indiqué qu'il est prêt à proposer un accueil gratuit dans ses hébergements, cela sera donc pris en compte.

Le président et les membres du comité de direction ont pris acte de ce débat, ses propositions et de la présente délibération spécifique.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité **soit 08 voix POUR**,
PREND ACTE de ce rapport

ET CHARGE la directrice de la mise en place du budget en fonction du Débat des orientations budgétaires pour l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président
Christian LOMBART



